

REF : DO/SDT/DEPRA/17/2021

Annaba le 10/05/2021

A Madame
BOUABSA Rym

Gérante de l'Entreprise BABYLONE Construction
Sise : 25, rue Jule Verdine BeauSéjour ANNABA

OBJET : Mise en demeure

Projet : Pose canalisation urbaine cité 1073 logts Boukhadra 3 (Phase 2)

Madame ;

Dans le cadre du projet sus indiqué qui vous a été attribué par **Bon de Commande N°09 du 16/02/2021** et **ODS N°27 du 17/02/2021**, j'ai le regret de vous faire part que des irrégularités ont été constatés lors des sorties de contrôle et suivi des travaux, à savoir :

- Non respect de vos engagements en moyens humains et matériels ;
- Non respect du planning des travaux notamment l'évacuation des déblais (objet de réclamation des habitants) qui doit être effectué d'une manière systématique et sans délai ;
- Se conformé à l'**Article 15** du contrat où il y'a lieu d'aviser le représentant du contractant en temps utile et avant qu'ils ne soient cachés, les travaux et ouvrages dont les quantités et les qualités ne pourraient pas être constatés ultérieurement ;
- L'exécution des travaux dans les règles de l'art et dans le respect des normes en vigueur ;

Je vous renvoie aux documents contractuels **ANNEXE N°06 : Lettre d'engagement sur les moyens humains & ANNEXE N°07 : Lettre d'engagement sur les moyens matériels**, du présent marché ainsi que l'**ANNEXE N°08 : Lettre d'engagement sur les délais d'exécution pour chaque lot** ou vous vous êtes engagé pour un délai de 56 jours à compter de début des travaux; soit la livraison des travaux est prévue pour le 16 Mai 2021 qui peut ne pas être respectée.

De ce fait, et en vertu du non respect des engagements contractuels, je vous mets en demeure à prendre toutes les dispositions qui s'imposent afin de livrer le projet dans le délai inscrit. A défaut, je me verrai contraint de prendre des mesures à votre égard.